

## Les critères de délibération

Année académique 2023-2024

### A réussi

Une note  $\geq 10/20$  dans tous les cours

Si l'étudiant a présenté **tous les examens inscrits à son PAE**, le jury accepte la réussite dans les cas suivants :

*1 x 8/20 si Moyenne  $\geq 10/20$*

*ou*

*2 x 9/20 si Moyenne  $\geq 10/20$*

**SAUF si la note d'insuffisance est liée au TFC et, pour certaines filières, à un cours dont la réussite est obligatoire. Ceci concerne les filières de :**

- \* Histoire
- \* Histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
- \* Langues et lettres modernes
- \* Traduction et interprétation
- \* Langues et lettres anciennes, orientation classiques
- \* Langues et lettres anciennes et modernes

Veillez vous renseigner auprès du/de la Président-e de jury de votre filière pour de plus amples informations à ce sujet.

Dans tous les autres cas, le jury reste souverain

### Crédits acquis

Toute note  $\geq 10/20$

### Entraîne l'ajournement

Crédits acquis < 60 crédits

### Remarque importante

Aucune note < 10/20 ne sera reportée d'une session d'examens à l'autre

Toutes ces informations sont également consultables en ligne, sur le site de la Faculté :

<http://www.facphl.uliege.be>

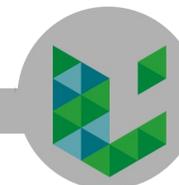


Document rédigé par  
le Vice-décanat à l'enseignement



Votre cursus  
et  
le décret  
« Paysage »

**Bachelier (bloc 1 déjà inscrits en  
2022-2023)**



## Le décret « Paysage »

Votre programme d'études est comparable à un accord que vous passez avec l'institution, celle-ci étant représentée par les Président·e·s de Jurys. L'acceptation de votre programme de cours (PAE : programme annuel d'études) constitue un engagement auquel vous devrez être très attentif·ve.

Cette année, vous vous trouvez dans l'une de ces situations :

- \* Vous avez réussi **moins de 1 crédit** : vous êtes obligé·e de vous réorienter dans une autre formation.
- \* Vous avez réussi **moins de 30 crédits** : vous recommencez votre **B1**. Votre PAE sera constitué des crédits de B1 non encore acquis et d'activités d'aide à la réussite obligatoires mais non créditées. Votre PAE comportera donc moins de 60 crédits.
- \* Vous avez réussi **entre 30 et 44 crédits** : vous recommencez votre **B1** mais vous pouvez inscrire à votre programme annuel certains cours de B2, **moyennant l'accord de votre président du jury**, selon les conditions suivantes :  
  
**1** cours de B2 si vous avez réussi entre 30 et 34 crédits ;  
**2** cours de B2 si vous avez réussi entre 35 et 39 crédits ;  
**3** cours de B2 (pour un maximum de 20 crédits) si vous avez réussi entre 40 et 44 crédits.
- \* Vous avez réussi **entre 45 et 59 crédits** : vous recommencez votre **B1** mais vous pouvez inscrire à votre programme annuel certains cours de B2 pour lesquels les prérequis sont acquis, pour un total de 60 crédits en principe.

**Attention** : Vous devez avoir acquis les 60 crédits du Bloc 1 au terme de 2 inscriptions pour rester finançable.

Les étudiants qui ne sont pas finançables peuvent se voir refuser une nouvelle inscription dans **tous** les établissements d'enseignement supérieur (universitaires ou non).

Il existe une série d'exceptions donnant droit à une ou plusieurs années « bonus » de financement (allègement, réorientation, passerelle, ...).

Si vous souhaitez une analyse de votre situation personnelle, n'hésitez pas à contacter : [paysage@uliege.be](mailto:paysage@uliege.be)

\*\*\*

Pour inscrire des **activités d'aide à la réussite** à votre PAE, nous vous invitons à en discuter avec votre Président·e de jury, qui saura vous conseiller au mieux, en fonction de vos besoins.

Il existe plusieurs types d'activités d'aide à la réussite :

- \* Les activités institutionnelles
- \* Les activités facultaires
- \* Les activités propres à chaque cours

Vous trouverez de plus amples informations sur chaque activité sur notre page facultaire consacrée à l'aide à la réussite :



## Vos interlocuteurs directs

> **Validation de votre PAE— Aide à la réussite** :

Le/la Président·e de jury de votre filière

<b>Philosophie</b>
M. Julien PIERON — Julien.Pieron@uliege.be
<b>Langues et lettres françaises et romanes</b>
Mme Marie-Guy BOUTIER — Marie-Guy.Boutier@uliege.be
<b>Langues et lettres modernes (or. générale et or. germaniques)</b>
Mme Lieselotte BREMS — lbrems@uliege.be
<b>Traduction- Interprétation</b>
Mme Maud GONNE — Maud.Gonne@uliege.be
<b>Langues et lettres anciennes et modernes</b>
M. Bruno ROCHETTE — Bruno.Rochette@uliege.be
<b>Langues et lettres anciennes, or. classiques</b>
M. Koen VANHAEGENDOREN — Koen.Vanhaegendoren@uliege.be
<b>Histoire</b>
M. Eric GEERKENS — E.Geerkens@uliege.be
<b>Histoire de l'art et archéologie (or. générale et or. musicologie)</b>
Mme Laure FAGNART — Laure.Fagnart@uliege.be
<b>Information et Communication</b>
M. Jeremy HAMERS — jhamers@uliege.be

> **Gestion de votre cursus** : L'apparitorat

[sdethise@uliege.be](mailto:sdethise@uliege.be) ou [Sabine.Theunens@uliege.be](mailto:Sabine.Theunens@uliege.be)

> **Organisation pratique des cours** :

Secrétariat administratif de votre département